



Contrat AMAP « panier légumes »
Du 27 Avril 2012 à 15 février 2013
« Le Panier à salades », AMAP de Draveil

Le présent contrat est passé entre

D'une part,

1. **le maraîcher**
Alain Feijan, "Le potager Saint Martinois "
Exploitant individuel,
62 rue des longues raies
77630 Saint Martin en Bière

&

D'autre part,

2. **l'adhérent**
Mr, Mme, Mlle.....
Demeurant :
.....

L'Adhérent s'abonne à¹ hebdomadaire du 27/04/12 au 15/02/13.

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans les statuts de l'association Le Panier à salades, et dans la **charte des AMAP** disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : <http://amapidf.org> , à savoir :

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins 3 permanences distribution et se rendre au moins 1 fois sur le lieu de production pendant la saison d'engagement,
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions,
- participer à l'Assemblée Générale annuelle

Engagements du maraîcher :

- s'inscrire dans une démarche de production maraîchère, respectueuse de la nature et de l'environnement (sans pesticide ni produits chimique de synthèse : biologique)_____
- livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison, de sa production,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail,

Engagements communs :

- partager des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.),
- informer le collectif des soucis rencontrés,

La part de récolte hebdomadaire (culture dédiée aux distributions AMAP)

- Le grand panier comporte en moyenne 8 variétés de légumes pour un poids moyen annuel de 5 kg,
- si le panier de plein été est plutôt généreux et fourni, celui d'amorce ou de fin de saison, équilibré par les légumes de garde, est naturellement moins varié et parfois plus léger.
- Le demi-panier comporte en moyenne 8 variétés de légumes pour un poids moyen annuel de 2.5 kg
- Le prix du grand panier est de 17,50€, le prix du petit panier est de 8.75 €

L'engagement sur un an

- L'adhérent et le maraîcher s'engagent l'un envers l'autre sur un principe équitable, comme défini dans la CHARTE DES AMAP.
- Sur la période du 27/04/2012 au 15/02/2013, le Maraîcher s'engage à distribuer 39 paniers hebdomadaires.

¹ Un panier ou un demi panier

- L'engagement panier pour cette année a donc un coût de 682.50 € pour un panier, de 341.25 € pour un demi panier.
- Il est établi plusieurs échelonnements de paiement : en 2 versements, en 4, ou en 8, comme indiqué dans le tableau qui suit.

PAIEMENTS LIÉS AUX DISTRIBUTIONS DU 27 /04/2012 AU 15/02/2013

Tous les chèques sont remis en comptabilité panier dès le 23 mars 2012 mais ne seront présentés à Alain Feijan pour encaissement qu'aux échéances indiquées...

PANIER 2012 en 2 versements							
Échéance 31.03.2012 341.25 €				Échéance 01.08.12 341.25 €			
PANIER 2012 en 4 versements...							
31.03.12 172.50 €		01.06.12 170 €		01.08.12 170 €		01.11.12 170 €	
PANIER 2012 en 8 versements...							
31.03.12 87.50 €	01.05.12 85 €	01.06.12 85 €	01.07.12 85 €	01.08.12 85 €	01.10.12 85 €	01.11.12 85 €	01.01.13 85 €

DEMI-PANIER 2012 en 2 versements							
Échéance 31.03.12 171.25 €				Échéance 01.08.12 170 €			
DEMI-PANIER 2012 en 4 versements...							
31.03.12 86.25 €		01.06.12 85 €		01.08.12 85 €		01.11.12 85 €	
DEMI-PANIER 2012 en 8 versements...							
31.03.12 43.75 €	01.05.12 42.50 €	01.06.12 42.50 €	01.07.12 42.50 €	01.08.12 42.50 €	01.10.12 42.50 €	01.11.12 42.50 €	01.01.13 42.50 €

Partages des récoltes ou distributions

Les partages des récoltes ou distributions ont lieu les vendredis soir, au centre social des Bergeries, de 19h à 20h du vendredi 27 avril 2012 au vendredi 15 février 2013 inclus (il n'y aura pas de distributions le 21 et 28/12, le 04 et 11/ 01 soit 4 semaines consécutives : reprise des distributions le vendredi 18 janvier). En ce qui concerne, les distributions tombant sur des jours fériés, elles seront organisées le mercredi précédant le jour férié.

En cas de situation difficile (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues dans le principe de solidarité lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant le Maraîcher partenaire et les Membres du Conseil. Les adhérents seront informés de ces réunions et peuvent demander à y participer. En cas de profond désaccord il sera fait appel à un représentant d'AMAP-IdF.

Droit à l'image : Dans le cadre des activités de l'AMAP, il est possible que votre image ou celle de votre entourage soit utilisée pour les supports de communication de l'association ou du maraîcher. L'association et le maraîcher ont besoin de votre autorisation pour toutes diffusions :

J'autorise la diffusion de mon image et celle de mes proches. Oui Non (rayer la mention inutile)

Récapitulatif

Nom Prénom	Type d'abonnement (panier ou demi-panier)	Nombre de versements

Les chèques sont libellés à l'ordre d'Alain FEIJAN, datés du jour de signature de ce contrat

Fait à Draveil, le

L'Adhérent

Le Maraîcher Alain Feijan

Le panier à salades